

VISIONFP

Partenaire de vos projets

Lauréat 2008 de Réseau Entreprendre 92

Membre Croissance de Syntec Informatique

Conditions générales d'utilisation du site www.vision-fp.com

VISIONFP

Partenaire de vos projets

Conditions Générales d'Utilisation des services de Vision FP

Vision FP a été conçu pour mettre en relation les entreprises proposant des missions avec les freelances, les indépendants et les personnes en portage salarial qui pourraient répondre à leurs besoins.

Afin d'accéder aux services de Vision FP, les entreprises et les freelances devront créer leurs comptes. Tout titulaire d'un compte devient membre de Vision FP.

Pour vous créer un compte sur Vision FP, vous devez accepter les présentes conditions générales d'utilisation.

1. OBJET

Les présentes conditions d'utilisation listent les droits et les obligations en vigueur pour l'utilisation des services de Vision FP, en particulier les droits et les obligations des membres ayant créé un compte sur Vision FP.

Sont qualifiés de Membres dans ces conditions générales d'utilisation toutes les personnes physique ou morales qui sont titulaires d'un compte sur Vision FP et ayant, de ce fait, accepté les présentes conditions.

2. CONDITIONS GENERALES

2.1 Protection des informations personnelles communiquées par les membres

L'ensemble des informations communiquées par les membres lors de la création de leurs comptes d'utilisation de Vision FP constitue un fichier d'information qui permettra à Vision FP de mettre en relation les entreprises et les candidats.

En créant son compte Vision FP et en acceptant les présentes conditions d'utilisation, le membre donne son accord à Vision FP pour constituer ce fichier et de l'utiliser dans le cadre des services rendus aux membres.

Les membres autorisent Vision FP à exploiter ce fichier et à diffuser les informations qu'il contient dans le cadre de toute opération visant à promouvoir les services rendus par Vision FP et à réussir la mission qui est la sienne.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque Membre dispose des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données le concernant.

Les membres pourront de ce fait demander des mises à jour des informations les concernant en les rectifiant, en les complétant, en les supprimant en cas d'inexactitude.

En application de l'article 2262 du code civil, Vision FP archivera pour une durée qui lui semblera utile l'ensemble des informations communiquées par ses membres actifs ou inactifs et ce pour les comptes ouverts ou ayant été supprimés.

2.2 Contraintes liées à l'utilisation des services Vision FP

La nature des services proposés par Vision FP pourrait être modifiée par ce dernier sans préavis auprès de ses membres.

Le membre déclare être parfaitement au courant des contraintes techniques liées à l'usage d'Internet et qu'il ne pourra en aucun cas rendre responsable Vision FP des dommages qui lui seraient causés lors de l'utilisation de ses services.

Vision FP se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre ses services temporairement ou de manière définitive sans préavis, le membre déclare d'en être informé par la signature des présentes conditions.

Vision FP se réserve le droit de supprimer sans préavis le compte d'un membre qui ne respectera pas les us et coutumes d'usage des services Internet que prévoit la netiquette.

Vision FP se réserve le droit de supprimer sans préavis un compte qui ne respectera pas les présentes conditions.

2.3 Durée du contrat liant Vision FP à ses membres

Dès l'inscription du membre, l'ouverture de son compte sur Vision FP et l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation, le contrat entre ce membre et Vision FP entre en application et cela pour une durée indéterminée, sa résiliation pourra se faire sans préavis par l'un des deux contractants sans aucun préavis.

2.4 Non cessibilité du présent contrat

Le présent contrat est personnel et engage le membre à ne pas céder les droits et les obligations relatifs à l'utilisation de son compte Vision FP.

2.5 Règlement des litiges

Toute réclamation faite à Vision FP sera communiquée aux parties concernées, il leur appartiendra de gérer le litige sujet de cette réclamation avec diligence. Vision FP se réserve le droit de saisir les autorités compétentes pour régler tout litige n'ayant pas trouvé de solution par voie de conciliation.

2.6 Exclusions de garanties

Vision FP ne garantit pas :

- que les services rendus répondront de manière exacte aux attentes de ses membres,
- le résultat obtenu par l'utilisation de ses services,
- l'exactitude des informations circulant sur son site et qui sont déposés par ses membres.

2.7 Engagements des membres

Chaque membre de Vision FP est seul responsable de l'usage de son compte. Cet usage doit être conforme à la législation en vigueur, il s'engage à ne pas utiliser son compte pour diffuser tout message ou information :

- à caractère pornographique ou pédophile,
- incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes
- de guerre ou des crimes contre l'humanité,
- incitant au suicide,
- permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant les actes de piratage et d'intrusion dans
- les systèmes informatiques et de télécommunication, ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens,
- en violation du caractère privé des correspondances,
- en violation des droits de la personnalité,
- en violation des droits des marques,
- en violation des droits d'auteurs, etc.

Le membre s'engage également à fournir des informations exactes lors de son inscription sur Vision FP, ce dernier se dégage de ce fait de toute responsabilité relative à l'inexactitude des informations communiquées par ces membres.

Le membre s'engage à utiliser seul son compte Vision FP, il ne doit donc pas communiquer ses coordonnées de connexion, notamment son mot de passe, à autrui.

Les entreprises membres de Vision FP s'engagent à consulter les CV uniquement dans le cadre de leur utilisation personnelle et exclusive dans le but de pourvoir leurs missions.

Toute utilisation frauduleuse des informations par Vision FP, notamment pour alimenter des éventuels fichiers et bases de données, expose le membre qui en est à l'origine à des poursuites pénales.